

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Enquête publique de la zone d'activité de Bramard

De : Edith Destouet <edith.destouet@hotmail.fr>

Date : 21/05/2022 15:18

Pour : pref-ep-bramard@haute-loire.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je suis totalement défavorable au projet de zone d'activité de Bramard :

a. argument financier et économique

- contexte national et mondial :

Nous émergeons juste après la crise du COVID avec une croissance artificielle de redémarrage qui commence à s'effriter en raison de l'augmentation durable du prix des ressources . Le pari sur le développement d'une telle zone alors que la consommation risque fort de s'effondrer est pour le moins hasardeux

- de nouveaux emprunts

Les collectivités sont réputées solvables quelles que soient les dettes qu'elles supportent parce que ce sont les contribuables qui les règlent avec leurs impôts . Le « quoi qu'il en coûte », les dépenses pour soutenir l'Ukraine , les compensations des effets de la guerre , les dépenses liées aux événements climatiques, les retraites, les beaux trottoirs dans les villages déserts vont peser également sur le même contribuable. Que penserait la banque d'un client qui demanderait toujours de nouveaux emprunts sous des noms différents (nation collectivité...) alors qu'il ne parvient pas à assumer ces vieilles créances ?

- Gaspillage d'argent

De nombreuses zones d'activité ont été aménagées et ne sont toujours pas occupées en totalité. Au regard des millions d'euros dépensés, les créations d'emploi pérennes sont la plupart du temps dérisoires parce qu'il s'agit de relocalisation d'entreprise avec le même personnel.

- Inflation

Les taux actuels d'inflation rendent les montages financiers totalement improbables .

b. argument écologique

- Sixième extinction de masse :

le projet prévoit d'artificialiser encore 11 ha de zone naturelle de plus dont une partie de zone humide sensible et donc de détruire la faune et la flore locale . En cela , il contribue à aggraver la perte irréversible de la biodiversité. Les mesures compensatoires ne sont pas à la hauteur des destructions en particulier en ce qui concerne les zones humides qui ne peuvent être recrées du jour au lendemain ex nihilo.

- Changement climatique :

les bois exercent un effet tampon sur le climat : ils maintiennent une certaine humidité sur les terres périphériques , contribuent à la lutte de l'érosion en cas de fortes pluies , amortissent les vents violents. Dans ce projet, il s'agit bien encore de déforestation .

- Paysages :

La Haute Loire était un beau département vivant et sauvage . Il ressemble de plus en plus à une banlieue de grande ville : quel intérêt pour ses habitants ou pour les touristes qui voudraient encore venir s'y perdre!

Ce sont nos descendants qui paieront les conséquences de ce type de projet : au lieu d'un bois , ils n'auront qu'une aire bétonnée dont ils devront rembourser la dette au nom d'un utopie consumériste obsolète.

Conduire un tel projet à terme, c 'est piétiner un peu plus l'avenir de nos enfants: dans quel monde vivront ils ? Au propre comme au figuré, le blé ne pousse pas sur le bitume .

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations respectueuses,

Edith Destouet